

Délibération 5.4
AGENDA ACCESSIBILITE PROGRAMME « AD'AP »
DES TRANSPORTS DEPARTEMENTAUX

Intervention de Séverine BOTTE

Après les collègues lors de notre dernière cession, la volonté de notre collectivité de favoriser l'accessibilité des personnes en situation de handicap s'illustre de nouveau avec ce nouvel agenda programmé dédié aux transports départementaux.

Formation des personnels de conduite et d'accueil en contact avec les usagers en situation de handicap, renforcement de l'information des publics, développement du service Minibus 76 en complément des lignes régulières, mise en accessibilité d'arrêts recensés comme prioritaires, exigence dans nos marchés d'exploitation pour que les transporteurs utilisent des véhicules accessibles, l'ensemble de ce dispositif est à saluer avec ses 4.680.000 Euros de budget affecté aux différents axes à traiter entre 2016 et 2019.

Il est cependant à noter que plusieurs de ces objectifs et orientations figuraient déjà dans le Schéma Directeur d'Accessibilité initial de 2013, certaines ayant été mises en œuvre de manière partielle. En ces temps de raréfaction des financements d'Etat et de difficultés budgétaires pour les collectivités, il nous faut être vigilant afin de maintenir nos engagements et nos financements pour améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap.

Autre précaution qu'il me semble utile de souligner : la garantie que ce programme sera bien réalisée en cas de transfert de la compétence transport à la Région.

Car les usagers, comme les associations oeuvrant dans le champ du handicap, ne comprendraient pas que les ambitions et engagements affichés ici soient reniés sous prétexte d'austérité. Ils ne comprendraient pas plus qu'ils soient différés en raison d'un transfert administratif de compétence entre les collectivités.